

## **Procès-verbal de l'Assemblée communale** **du mercredi 7 mai 2014**

**Présidence :** M. Jacques Morel, Syndic

### **Ordre du jour :**

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2013
2. Comptes 2013
  - 2.1. Présentation générale du compte communal
    - Compte de fonctionnement
    - Compte des investissements
  - 2.2. Rapport de la Commission financière
  - 2.3. Approbation des comptes
3. Investissement et financement : amélioration du réseau d'eau potable – Route du Marchet
4. Election d'un membre à la Commission financière
5. Divers

A 20h15, M. le Président salue cordialement les participants à cette Assemblée communale. Il salue particulièrement les personnes qui y assistent pour la première fois dans notre Commune.

Il salue M. Bernard Kolly pour sa première participation à cette Assemblée communale. Il remplace Mme Anne-Marie Cochard qui a quitté le Conseil communal pour des raisons professionnelles. M. le Président la remercie pour son engagement durant ses 13 années au sein du Conseil communal.

Le journal d'informations l'Ecureuil donne l'ordre du jour et renseigne sur les différents points à traiter lors de cette Assemblée communale.

M. le Président a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée en reconnaissant qu'elle a été régulièrement convoquée selon la législation en vigueur, soit :

- par l'envoi d'un tout-ménage le 31 mars 2014, faisant office de convocation
- par affichage au pilier public dès le 31 mars 2014
- par insertion d'un avis dans la Feuille officielle N° 14 du 4 avril 2014
- par l'envoi du journal d'informations l'Ecureuil 104 dès le 25 avril 2014, pour rappel.

De plus, conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le registre civique a été clôturé le mercredi 24 avril 2014 avec 1'602 citoyens ayant le droit de vote. Au 7 mai 2014, notre village compte 2'529 habitants.

M. le Président donne la liste des personnes excusées pour cette Assemblée.

Aucune remarque n'est formulée concernant la convocation. M. le Président rappelle que l'Assemblée communale est enregistrée sur bande. La cassette est gardée jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale.

M. le Président procède à la nomination des scrutateurs :

- Secteur 1 : M. Peter Schurr (y.c. table du C.c.)
- Secteur 2 : M. Fabien Coursimault
- Secteur 3 : M. Christian Rossier
- Secteur 4 : M. Jean-François Müller

M. Peter Schurr est nommé responsable du bureau de vote.

#### **Participants à l'Assemblée communale :**

- **79 participants dont 76 ayant le droit de vote.**

Aucune remarque n'est formulée concernant l'ordre du jour. Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement.

### **Point 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2013**

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée communale du 11 décembre 2013 était disponible et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale. Il est également publié intégralement sur notre site communal. Ce procès-verbal a pu être consulté durant le délai légal.

**Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.**

## **Point 2 Comptes 2013**

### **2.1 Présentation générale du compte communal**

- **Compte de fonctionnement**
- **Compte des investissements**

Les comptes 2013 et les explications y relatives ont été publiés dans le journal l'Ecureuil. Les comptes sont également publiés intégralement sur le site internet de la Commune. Le détail des comptes et le rapport de l'organe de révision pouvaient aussi être commandés auprès de l'Administration communale. En outre, ces documents pouvaient être consultés au Bureau communal durant le délai légal.

M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, commente les comptes de fonctionnement et des investissements. Il donne plusieurs informations sur ces comptes 2013 et sur les divers indicateurs financiers.

Au 31 décembre 2013, la dette de la Commune s'élève à CHF 4'554'338.00.

Le compte de fonctionnement se solde par un excédent de produits de CHF 18'369.80 Le compte des investissements présente un excédent de charges de CHF 2'192'361.60.

M. le Président remercie M. Jean-Noël Gendre pour ses explications et passe la parole à M. Josef Hunkeler, Président de la Commission financière, pour le rapport de la Commission financière.

### **2.2 Rapport de la Commission financière**

*Conformément aux dispositions de la Loi sur les Communes, la fiduciaire BDO a procédé à la vérification de la comptabilité et des comptes annuels de notre Commune (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) arrêtés au 31 décembre 2013.*

*Le rapport de cet organe de révision établit que «les comptes annuels pour l'exercice 2013 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux».*

*La Commission financière en prend acte et constate avec satisfaction que les comptes de fonctionnement de notre commune pour l'année 2013 présentent un excédent de revenus de 18'369.80 Frs, ce qui est inférieur aux 152'530 Frs prévus au budget.*

*Les charges ont été bien maîtrisées et elles sont inférieures dans presque tous les domaines aux sommes budgétisées. Au niveau des revenus, il convient de relever une légère baisse des rentrées fiscales.*

*Au final, le résultat comptable peut être considéré comme excellent, sachant que la commune a pu effectuer pour plus de 600'000.- Frs d'amortissements extraordinaire.*

*La dette par habitant continue de baisser régulièrement et elle a pu être divisée par 2.5 en un peu plus de 10 ans.*

*S'agissant des comptes d'investissement, ils ne suscitent pas de commentaire particulier de notre Commission.*

*En conclusion, la Commission financière ne peut que se féliciter de la bonne santé des finances neyruzienennes. Elle recommande donc à l'Assemblée communale d'accepter la comptabilité et les comptes 2013 et d'en donner décharge au Conseil communal.*

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion sur les comptes.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède à la votation sur les comptes 2013.

### **2.3 Approbation des comptes**

Les membres du Conseil communal, le Secrétaire et la Caissière s'abstiennent au vote.

**Au vote à main levée, le compte de fonctionnement 2013 est accepté à l'unanimité (excédent de produits de CHF 18'369.80). Par cette approbation, l'affectation du résultat réalisé lors de l'exercice 2013 est également acceptée.**

**Au vote à main levée, le compte des investissements 2013 est accepté à l'unanimité (excédent de charges de CHF 2'192'361.60). Par cette acceptation, les dépassements de crédit sont également approuvés.**

M. le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal. Il remercie M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal en charge des finances et Mme Marie-Noëlle Eggertswyler, Caissière communale, pour leur travail dans la tenue des comptes. Il remercie également la Commission financière pour son analyse.

### **Point 3 Investissement et financement : amélioration du réseau d'eau potable – Route du Marchet**

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 104.

M. le Président passe la parole à M. Bernard Kolly, Conseiller communal responsable de l'eau potable, pour les explications sur cet objet.

Les conduites d'eau potable de la route du Marchet sont toutes rénovées sauf les 80 mètres entre le numéro 15 de la route du Marchet et l'impasse du Rosset. Cette ancienne conduite de diamètre 100 doit impérativement être changée pour un diamètre 125 afin d'assurer la défense incendie.

Ces travaux seront financés par les liquidités communales et se montent à CHF 80'000.00.

M. le Président passe directement la parole à M. Patrick Leimgruber, membre de la Commission financière, pour le rapport de la Commission financière.

*L'investissement proposé par le Conseil communal concerne le financement de la dernière étape des travaux d'amélioration du réseau d'eau potable dans la zone du Marchet.*

*De l'avis de la Commission financière, cet investissement est clairement justifié et n'appelle pas de remarque particulière.*

*Le financement de ces travaux sera assuré par les liquidités communales.*

*La Commission financière préavise donc favorablement cet investissement de 80'000.- Frs de même que son mode de financement.*

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport. Il ouvre la discussion sur cet objet.

➔ En réponse à **Mme Caroline Jaccard Krejci**, propriétaire de l'habitation de la route du Marchet 15 qui demande quand les travaux débuteront, M. Etienne Devaud explique que le projet d'amélioration de l'équipement de la route est en préparation et sera soumis au Conseil communal qui devra l'approver et le mettre à l'enquête. Ces travaux ne devraient pas débuter avant l'automne 2014.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

**Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, l'investissement de CHF 80'000.00 prévu pour l'amélioration du réseau d'eau potable. Le financement de cet investissement est prévu par les liquidités communales.**

## **Point 4 Election d'un membre à la Commission financière**

Suite de la démission de Mme Anne-Marie Cochard du Conseil communal et à son remplacement par M. Bernard Kolly, membre de la Commission financière, l'Assemblée communale doit élire un membre à cette Commission fonctionnant jusqu'à la fin de cette période législative 2011-2016.

Afin de conserver une représentation proportionnelle au sein de cette Commission, le Conseil communal a demandé au groupe « PS et ouverture » de trouver un remplaçant à son membre démissionnaire.

M. Jean-Noël Gendre, membre de ce parti, propose M. Stéphane Brodard comme nouveau membre de la Commission financière. Il lui passe la parole afin qu'il se présente à l'Assemblée. M. Stéphane Brodard fait part de ses motivations à faire partie de cette Commission financière.

M. le Président demande à l'Assemblée si d'autres candidats souhaitent se présenter à cette Commission.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède à l'élection.

**Au vote à main levée, l'Assemblée élit à l'unanimité M. Stéphane Brodard à la Commission financière.**

## **Point 5 Divers**

→ **M. le Président** donne une information sur l'avancement du projet de fusion de Sarine Ouest, notamment sur la procédure et la structure du projet. Il communique également le calendrier de cette étude.

→ En réponse à **M. Robert Yerly** qui demande si toutes les communes doivent accepter l'étude pour que cette fusion se réalise, **M. le Président** répond que oui mais qu'en cas de refus d'une ou plusieurs communes, une nouvelle étude avec de nouveaux calculs sera faite.

→ **M. Stéphane Brodard** demande si un scénario à huit communes a été élaboré. **M. le Président** répond par la négative.

→ **M. Martial Wicht** donne des informations sur les conséquences de la LAT (loi fédérale sur l'aménagement du territoire, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2014). Il explique que le dossier de la révision partielle pour le projet du Clédard et de la route d'Onnens suit son cours dans les différents services de l'Etat. Selon ses informations, le dossier devrait revenir en juin 2014 avec les commentaires des différents services. S'agissant de la révision générale du PAL, il avait été annoncé que le dépôt du dossier se fasse en février 2014. Différentes études sont encore en cours et le dossier sera déposé en juin 2014.

➔ **M. Etienne Devaud** rappelle que l'événement « Coup de balai » aura lieu le samedi 10 mai 2014 pour le nettoyage de nos forêts communales et remercie d'avance les personnes qui y participeront.

➔ **M. Norbert Goujon** demande si le montant de la taxe poubelle sera corrigé avec l'introduction de la taxe au poids. Il cite également les difficultés rencontrées à la déchetterie avec le tri des déchets. **M. Etienne Devaud** donne des explications sur la taxe de base qui offre l'accès à la déchetterie et le prix du kilo pour l'évacuation des déchets ménagers. **M. le Président** propose à M. Goujon de contacter M. Devaud pour une rencontre afin qu'il y apporte ses réflexions et ses idées pour l'utilisation de la déchetterie.

➔ **M. Christian Rossier** demande à combien s'élève la participation communale à l'Association Fribourg Solidaire qui s'occupe de l'aide au développement dans des pays défavorisés. **Mme Isabelle Varenne** répond que la Commune verse annuellement CHF 200.00. M. Christian Rossier demande au Conseil communal de revoir sa participation et propose qu'elle verse CHF 1.00 par habitant. **M. Le Président** prend acte de sa demande qui sera discutée au Conseil communal et rajoute qu'il n'y a pas seulement Fribourg Solidaire qui sollicite financièrement la Commune.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie ses collègues du Conseil communal pour la bonne collaboration. Il remercie également l'Administration communale pour son engagement et son soutien administratif envers le Conseil communal, ainsi que les citoyennes et les citoyens pour leur présence et leur engagement pour la chose publique.

A tous, M. le Président souhaite une bonne rentrée. Il clôture l'Assemblée communale à 21h55.

**Le Président :**  
**M. Jacques Morel**

**Le Secrétaire :**  
**M. Christian Stucky**